

Titre :	Cession de marque
Auteur :	Me Frédéric Dechamps
Date de création :	avril 2007
Mise à jour:	avril 2007

## Convention de cession de marque

**Entre :**

[...]

Ci-après dénommé « le cédant »

**Commentaire [FD1] :**  
Indiquer les mentions complètes du titulaire de la marque

**Et :**

[...]

Ci-après dénommé « le cessionnaire »

**Commentaire [FD2] :**  
Indiquer les coordonnées complètes du bénéficiaire de la cession

**Il a préalablement été exposé ce qui suit :**

[...]

**Commentaire [FD3] :**  
Il ne faut pas hésiter à expliquer en guise de préambule les conditions dans lesquelles les parties sont amenées à signer la convention de cession

**Il a ensuite été convenu ce qui suit :**

### 1.- Objet

Le cédant est titulaire de la marque figurative ou [verbale] ou [semi figurative], enregistrée au Bureau Benelux des Marques sous le numéro [...] et dont un exemplaire est annexé à la présente convention.

**Commentaire [FD4] :**  
Par exemple un logo

**Commentaire [FD5] :**  
Par exemple un slogan

Par la présente, le cédant cède au cessionnaire tous les droits sur sa marque [...] enregistrée au Bureau Benelux des Marques sous le numéro [...].

**Commentaire [FD6] :**  
Préciser le numéro d'enregistrement de la marque

### 2.- Prix de la cession

La cession intervient à titre onéreux pour la somme de [...] dont les modalités de paiement ont été définies comme suit entre les parties :

**Commentaire [FD7] :**  
A définir

**Commentaire [FD8] :**  
Vous êtes parfaitement libres de définir les modalités de paiement qui vous conviennent

[...]

La présente cession intervient pour tout le territoire du Benelux à dater du [...].

**Commentaire [FD9] :**  
Préciser la date d'entrée en vigueur de la cession entre les parties

### **3.- Garanties**

Le cédant s'engage à, et garantit, ce qui suit :

1. La marque cédée a été régulièrement enregistrée à son nom et au jour de signature des présentes et il en est toujours le titulaire exclusif. Toutes les formalités requises ont été accomplies et les droits intégralement honorés. Le cédant apportera toute la collaboration nécessaire en cas de question, même ultérieure, quant à ce point ;
2. Il n'a reçu ni réclamation, ni refus, ni prétention généralement quelconque de nature à restreindre les droits qu'il détient sur la marque et la validité de celle-ci, que ce soit d'une autorité publique, du Bureau Benelux des Marques, ou d'un tiers ;
3. Il n'est titulaire ou candidat-titulaire d'aucune autre marque, figurative ou verbale, identique ou similaire à la marque cédée ou de nature à entraîner une confusion dans l'esprit du public. Il renonce définitivement et irrévocablement à déposer, pour quelque territoire que ce soit, une marque, figurative ou verbale, identique ou similaire à la marque cédée ou de nature à entraîner une confusion dans l'esprit du public. Il n'est également titulaire ou candidat-titulaire d'aucun nom de domaine susceptible d'entraîner une confusion dans l'esprit du public, et renonce à enregistrer directement ou indirectement de tels noms de domaine ;
4. Il n'a accompli aucun acte susceptible de restreindre actuellement ou potentiellement les droits qu'il détient sur la marque, sa valeur ou sa validité.

**Commentaire [FD10] :**

En cas de doute dans le cadre de ces garanties, il faut analyser la portée des documents antérieurs

**Dans sa version d'évaluation, l'intégralité du document n'est pas disponible.**

**Vous pouvez acquérir la version complète et éditable de ce document soit directement en ligne sur notre site [www.legaldesk.be](http://www.legaldesk.be) ou en nous adressant un email à l'adresse [orders@legaldesk.be](mailto:orders@legaldesk.be) en précisant le titre du modèle que vous souhaitez recevoir.**